



COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 10 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAISE-DIEU s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Armelle SAVINEL, Maire, suivant convocation transmise le 3 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOUDET Gérard, CARESMIER Guillaume, CHAMBON Régine, DEHEPPE Marie, DUPON Dominique, FLEURY Carine, LAVERROUX Yannick, MARION Olivier, ROSSI Patrick, SAVINEL Armelle, SPECEL Gérard, TISSIER Alice, VIALANEIX Bernard, FRAIOLI Marine

Excusé ayant donné procuration : ABONDANCE Aurélie à SAVINEL Armelle

Secrétaire de séance : SPECEL Gérard

2026-058 - DÉSIGNATION MEMBRES COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Rapporteur : SAVINEL Armelle

VU le Code Général des Impôts, notamment son [article 1609 nonies C – IV](#), relatif à la création des commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

VU la délibération du DEL CC2026 142 par laquelle le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du puy en velay a approuvé la création et la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, fixant à un représentant titulaire et un suppléant par commune membre ;

VU le courrier de la communauté d'agglomération du puy en velay en date du 30 avril 2026, sollicitant la désignation des représentants de la commune au sein de ladite commission ;

CONSIDÉRANT que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission d'identifier, de manière collégiale et transparente, le montant des charges transférées afin de déterminer le niveau de compensation financière correspondant ;

CONSIDÉRANT que cette commission, créée par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers, est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant d'au moins un représentant titulaire et un suppléant ;

CONSIDÉRANT que les représentants désignés auront pour rôle de participer activement aux travaux de la commission, notamment en votant sur les évaluations proposées, y compris lorsque leur commune n'est pas directement concernée par le transfert de charges ;

CONSIDÉRANT que la désignation des représentants municipaux doit être effectuée dans les meilleurs délais afin de permettre une participation effective de la commune aux travaux de la CLECT ;

DÉCIDE :

- de désigner Dominique DUPON, en qualité de **membre titulaire**, pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- de désigner Aurélie ABONDANCE, en qualité de **membre suppléant**, pour remplacer le titulaire en cas d'empêchement ;

CHARGE Armelle SAVINEL, Maire, ou son représentant, de notifier la présente délibération à la communauté d'agglomération et d'en assurer l'exécution.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 10 juin 2026

Le président de séance,
Armelle SAVINEL, Maire

Le secrétaire de séance,
Gérard SPECCEL, 1^{er} Adjoint